

Association Le Père Aussi

EDITORIAL DE FEVRIER 2003

EN France...NOS ENFANTS CONSIDERES MOINS QUE DES CHIENS !

Dernièrement j'ai eu la stupéfaction d'entendre aux informations, que le Tribunal Correctionnel d'Angoulême voyait comparaître un trafiquant de chiots venant de l'est et un vétérinaire complice, semble t'il, du trafic.

Je m'explique : Le trafiquant de chiots faisait venir ces animaux des pays de l'Est, à bas prix, pour les revendre en France moyennant un gros bénéfice. En cela, il devait justifier de l'état de santé des animaux, c'est pourquoi il avait trouvé un vétérinaire compatissant afin d'établir des certificats vétérinaires de complaisance.

Les larrons pris la main dans le sac ont été traduits devant le Tribunal Correctionnel et, bien entendu, le vétérinaire également, pour le simple petit délit d'avoir établi des certificats de complaisance (pour des chiens).

A Dijon, 8 médecins ont été traduits devant le Conseil Disciplinaire de l'Ordre des Médecins pour avoir également établi des certificats de complaisance au profit de mères peu scrupuleuses et souhaitant couper les relations entre leur(s) enfant(s) et leur père.

Dans ce cas ce n'était pas pour vendre des chiens, mais bien pour priver des pères de leur droit de visite.

Le Grand Ordre, quant à lui, a décidé que ces méfaits étaient amnistiés par la Loi d'Amnistie du 2 Août 2002... et que ces certificats n'étaient contraires ni à l'honneur ni à la probité...

Je vous laisse le soin d'en penser ce que vous voulez...

Si nous faisons un petit parallèle, il semble qu'il est moins dangereux, en France, et particulièrement à Dijon, d'établir un certificat médical de complaisance pour priver un enfant de son père que d'établir un certificat vétérinaire de complaisance à Angoulême pour vendre un animal.

Sur ce, je déduis naturellement que les pères et les enfants sont considérés dans notre Département moins que des chiens importés de pays de l'Est.

Changeons de sujet... Notre dernière réunion de réflexion a eu pour but de débattre et tenter d'expliquer le fameux Syndrome d'Aliénation Parental (S.A.P), phénomène observé dans le monde entier et récemment expliqué outre-atlantique et en Belgique par des professionnels de la psychiatrie et de la psychologie.

Bref rappel : « L'aliénation parentale est un processus qui consiste à « programmer » un enfant pour qu'il haïsse un de ses parents, sans que ce ne soit justifié. Lorsque le syndrome est présent, l'enfant apporte sa propre contribution à la campagne de dénigrement du parent aliéné. » Aux Etats-Unis et au Canada, cette étude a fait l'objet de prolongations judiciaires ; les magistrats analysent le phénomène et en tiennent compte dans leurs décisions.

Si le syndrome est suffisamment avancé, mettant en danger l'enfant auprès du parent aliénant, les magistrats n'hésitent pas à effectuer le transfert de résidence des enfants.

Association Le Père Aussi

En France, ce phénomène est peu connu de l'ensemble des professionnels touchant à l'enfance et encore moins des magistrats.

Pour cette réunion débat, animée par notre vice-président, Yann RODRIGO, nous avons invité différents intervenants du paysage judiciaire et médico-judiciaire de Dijon. Aucune de ces personnes invitées n'a daigné prendre le temps de venir s'informer et éventuellement débattre du problème.

Je vous laisse le soin d'interpréter à votre guise ces réactions (ou plutôt ces non-actions)...

Peut-être, encore une fois, nos enfants victimes de ces agissements pervers n'apitoient t'ils personne qui ait le pouvoir d'agir dans ce Pays.

Notre réunion a quand même fait déplacer quelques Médias et notamment provoqué un article dans le journal « Le Bien Public » lequel a déclenché un flot d'appels téléphoniques, à notre permanence, de personnes victimes impuissantes de ce problème.

Il semble donc, incontestablement, que le phénomène touche bon nombre de personnes séparées ayant des enfants pour lesquels les conséquences, au quotidien, sont dramatiques.

Je remercie également les nombreuses personnes qui nous ont écrit après avoir pris connaissance de notre adresse e-mail Internet.

J'espère au moins que notre action aura pu mettre la puce à l'oreille de certaines personnes qui ne manqueront pas de se manifester positivement dans l'avenir. En tout état de cause nous resterons vigilants et ne manquerons pas de dénoncer le phénomène à chaque fois que nous l'observerons.

Pascal MARIVET

Président

